

COMPTE RENDU des CONSEILS MUNICIPAUX Des 12 juillet et 12 octobre 2010

RELATIONS SOCIALES – SOLIDARITE – VIE ASSOCIATIVE
--

Vote des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2011

Le conseil municipal :

- fixe les tarifs qui seront appliqués à compter du 1er janvier 2011, de la manière suivante :

Gîte :

- | | |
|--|-------|
| ▪ Semaine hors saison | 170 € |
| ▪ Semaine Mai/Sept et petites vacances | 250 € |
| ▪ Semaine Juillet/Août | 300 € |
| ▪ Weekend | 125 € |
| ▪ 3 nuitées | 140 € |
| ▪ Forfait ménage | 40 € |
- * Réduction pour un séjour supérieur à deux semaines 15 € par semaine

Salle de la Métairie :

- | | |
|--------------------------------------|-------|
| ▪ 1 journée | 175 € |
| ▪ 2 jours consécutifs | 230 € |
| ▪ ½ journée (Vin d'honneur- réunion) | 85 € |

Habitant de la commune :

- | | |
|---|-------|
| ▪ 1 journée | 135 € |
| ▪ 2 jours consécutifs | 190 € |
| ▪ Vin d'honneur | 50 € |
| ▪ Frais de chauffage (1er novembre au 30 avril) | 15 € |
| ▪ Forfait ménage | 40 € |
| ▪ Caution | 200 € |

Salle de la Fontaine :

Du 1er mai au 30 septembre :

- | | |
|--|-------|
| ▪ 1 journée | 85 € |
| ▪ 1 journée (associations) | 65 € |
| ▪ 2 jours consécutifs | 120 € |
| ▪ Vin d'honneur (habitant de la Commune) | 35 € |

Du 1er octobre au 30 avril :

- | | |
|--|-------|
| ▪ 1 journée | 95 € |
| ▪ 1 journée (associations) | 70 € |
| ▪ 2 jours consécutifs | 130 € |
| ▪ Vin d'honneur (habitant de la Commune) | 35 € |
| ▪ Forfait ménage | 40 € |
| ▪ Caution | 100 € |

Repas de cantine : 2,30 €

Garderie périscolaire : 1,00 €

Concessions cimetièrre : (sans changement depuis le 1er janvier 2006).

INFRASTRUCTURE – AMENAGEMENT – SECURITE

I - Aménagement de Coutretôt :

a) Espaces publics :

L'aire de stationnement à l'entrée du bourg sera améliorée au printemps prochain
Les plantations suite à l'aménagement de la placette sont prévues à l'automne.

b) Assainissement collectif :

Le conseil municipal :

- approuve l'avant-projet de l'assainissement collectif présenté par le bureau d'études,
- sollicite auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil général l'obtention d'une subvention maximum, pour des travaux envisagés en 2011.

- accepte la proposition de la société Dekra Conseil HSE concernant l'étude sur l'incidence de l'assainissement sur la Berthe.

▪ Aménagement de la rue principale :

L'aménagement fait actuellement l'objet d'une étude pour les travaux à effectuer pour l'amélioration de la circulation et de la sécurité de cet axe central.

Nota : il est rappelé que le stationnement de tous les véhicules doit se faire sur l'aire multifonctions à l'entrée du hameau.

II - Lotissement communal de La Valinière qui sera dénommé « Le Chêne » :

a) Eaux de ruissellement :

Les travaux préparatoires aux bassins de rétention de La Valinière s'effectueront avant la fin de l'année 2010.

L'entreprise STAR est retenue pour ces travaux de gestion de ruissellement des eaux pluviales chemin du Chêne, (Coût des travaux HT : 6 556.25 €).

Les travaux concernant les bassins de rétention vont faire l'objet d'une consultation d'entreprise.

En aval de ces bassins, trois conventions ont été signées entre la commune et les propriétaires concernés par le passage canalisé de l'eau de ruissellement

b) Approbation du règlement du lotissement et du cahier des charges

Le Maire :

- rappelle le projet du lotissement décomposé en 11 lots pouvant être réalisé en une ou deux tranches (lots de 1 à 5 et lots de 6 à 11) :

- expose :

Le Règlement fixe les règles et servitudes d'intérêt général, imposées aux propriétaires des terrains situés dans le lotissement. Ce règlement sera opposable à quiconque détient à quelque titre que ce soit, une parcelle de terrain sur ce lotissement et sera rappelé dans tous actes successifs de vente ou de location d'un lot, par voie de reproduction intégrale. Les dispositions du règlement ne deviendront définitives qu'après approbation par l'autorité administrative.

Le cahier des charges a pour objet de fixer les règles de caractère privé. Ces règles s'ajoutent aux dispositions contenues dans le règlement.

Ces pièces ont été réalisées en commission avec l'aide du CAUE.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- approuve
 - le projet de lotissement communal de la Valinière comportant 11 lots à réaliser en une ou deux tranches,
 - le règlement et notamment la dénomination du lieudit « le Chêne » qui sera désormais porté en adresse et numéro de chaque lot,
 - le cahier des charges.
 - habilite M. Le Maire à déposer la demande d'autorisation de lotir pour le projet présenté,
 - engage la commune à prendre en gestion les espaces communs du lotissement et à en assurer l'entretien,
 - engage la commune à garantir l'achèvement des travaux en application des dispositions des articles R 315-33 du Code de l'Urbanisme,
 - donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces relatives à la demande de permis d'aménager.

c) Etude d'incidence

Le conseil municipal accepte la proposition de la société Dekra Conseil HSE relative l'étude d'incidence au titre de la loi sur l'eau.

d) Travaux de bornage

Des travaux de piquetage, de bornage, de publicité foncière et de conservation cadastrale seront réalisés. Le conseil municipal accepte la proposition du géomètre.

III – Sécurité routière

1 – Il est rappelé que la vitesse de circulation est limitée à 30 km/heure dans TRIZAY et COUTRETOT.

2 – Il est rappelé également que la vitesse est limitée dans la traversée de Fauchet et de tout autre hameau de la commune.

ENTRETIEN - SALUBRITE - ENVIRONNEMENT

Bâtiments Communaux

- Un projecteur lumineux, avec détecteur de mouvement, est installé à l'entrée de La Métairie et du gîte rural..
- Amélioration du gîte rural : rénovation des volets et remplacement de la T.V.

Extension d'un élevage porcin (EARL de la Galésièrre à Vichères)

Le maire rappelle le dossier soumis à l'enquête publique. Le projet porte sur la construction d'un bâtiment de 1 783 m² destiné à la reproduction, aux porcelets et aux porcs charcutiers, d'un couloir de chargement de 11 m² et d'une fosse à lisier.

Le nombre de places d'animaux équivalents passera de 851,4 à 2446,8, après travaux.

Les animaux seront élevés sur caillebotis. L'évolution de l'élevage entraînera une augmentation du lisier. passant de 1568 m³ à 4341 m³ obligeant ainsi une augmentation des surfaces d'épandage.

Le dossier a été adressé à la Commune, par Le Préfet, pour avis.

Plusieurs parcelles situées sur la Commune de Trizay sont concernées par l'épandage.

Le Conseil a émis son avis sur ce projet, à bulletins secrets, par 4 voix contre, 4 voix pour et une abstention.

FINANCES

Demande de subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une première subvention sur les investissements susceptibles de bénéficier d'un taux de subvention maximum de 40%. Le montant de la subvention attendue s'élève à 6 374.12 €.

INFORMATION- COMMUNICATION

Charte 2010-2022 du Parc naturel régional du Perche : Elle est disponible en mairie.

Ecole : Depuis la rentrée scolaire, 25 enfants (15 en CE2 et 10 en CM1) suivent les cours de Mlle Aurélie TESSIER, nouvelle institutrice.

Cantine – Garderie : Depuis la rentrée scolaire, Madame Carole CHEVEREAU est en charge des repas de midi de la cantine scolaire (25 enfants). Madame Arlette TUFFIER assure le service de garderie périscolaire, l'entretien de la mairie et de l'école.

Recensement agricole 2010 : Comme tous les 10 ans, un recensement agricole est organisé de septembre 2010 à avril 2011. Un enquêteur de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), muni d'une carte officielle, se présentera prochainement dans toutes les exploitations de la commune

Inscription sur la liste électorale : Les nouveaux habitants qui souhaitent se faire inscrire sur la liste électorale sont invités à se présenter en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

CALENDRIER

11 novembre (11 heures) : Cérémonie au Monument aux Morts et remise de Médailles d'honneur.

Dimanche 28 novembre (12h30) : Déjeuner organisé par le Club du 3ème âge (Madame Bée)

Samedi 18 décembre : Arbre de Noël de la commune à la salle de La Métairie.